République Française

Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

89 / VOI / 2024

ARRÊTE

Portant autorisation d'occupation du domaine public rue du Général Leclerc – Parking du CERCLE

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,

Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,

Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la demande de l'entreprise CORDIER Paysage en date du 06 mars 2024

Arrête :

Article 1er : L'arrêté 66 - VOI - 2024 du 08 février 2024 est prorogé jusqu'au 22 mars 2024

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- L'entreprise CORDIER Paysage, 1 rue Vauban, 68170 RIXHEIM,

Fait à RIXHEIM, le 06 mars 2024
Le Maire :

MAIRIE DE RIXHEIM 68170

Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM le 08 MARS 2024